



# CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 24 mai 2023

---

# PROCES VERBAL

L'an deux mil vingt-trois le vingt-quatre mai à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 mai 2023, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Eric ROBIN, Maire.

Étaient présents : ROBIN Eric, Maire, GORÉ-CHAPEL Isabelle, HESRY Michel, RIGOLLÉ Delphine, LE GALL Pascal, HAMON Isabelle, CHEVALIER Hubert, Maire-adjoints, COLLETTE Abel, POILVERT Cédric, conseiller délégué, BAZIN Pascal, FAISNEL Valérie, BERNARD Nathalie, LE COZ Caroline, DAUNAY Dominique, LE CORRE Céline, CHASLES Sandrine, CHIQUET Vincent.

Absents excusés : BADOUARD Allison, POILBOUT Marie, ROSSIGNOL Marie-Louise, MENIER Sébastien, COMMUNIER Aurélien, CHARTIER Georges.

Procurations

M. BADOUARD Allison, absente, donne pouvoir à Mme Delphine RIGOLLÉ

Mme POILBOUT Marie, absente, donne pouvoir à Mme Isabelle HAMON

Mme ROSSIGNOL Marie-Louise, absente, donne pouvoir à Isabelle GORÉ-CHAPEL

M. COMMUNIER Aurélien absent, donne pouvoir à M. Abel COLLETTE

M. CHARTIER Georges, absent, donne pouvoir à M. Dominique DAUNAY

|                                              |    |
|----------------------------------------------|----|
| Nombre de conseillers municipaux en exercice | 23 |
| Nombre de conseillers municipaux présents    | 17 |
| Nombres de conseillers municipaux votants    | 22 |

Configuration de début de séance

Modifications en cours de séance :

Sébastien MENIER absent en début de séance rejoint l'Assemblée en cours de présentation de l'affaire N°3.

## Formalités règlementaires

- **Procès-verbal du conseil municipal du 26 avril 2023** : approuvé
- Désignation du **secrétaire de séance** : Isabelle GORÉ-CHAPEL
- Appel et vérification du **quorum** : quorum atteint
- **Modification de points d'ordre du jour** :

Retrait de 2 points :

- Référent déontologue de l' élu local : désignation
- Validation des achats de matériels scolaires

Ajout de 2 points

- Devis Véritas : faisabilité panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux (Salle Brocéliande et Tennis)
- Ligne électrique de la ville Hubeau : ligne souterraine à réaliser

M. ROBIN fait part du décès de la grand-mère d'Aurélien Communier dont les obsèques ont été célébrées ce jour et lui présente ainsi qu'à sa famille, ses sincères condoléances

Face aux incivilités, aux violences verbales et physiques dont sont victimes les maires et les élus en général, M. ROBIN tient à apporter publiquement son soutien aux élus victimes de ces agissements, soutien partagé par le conseil municipal.

Il expose la pression dont il est parfois victime, notamment face à des demandes d'administrés non honorées. Il déplore un individualisme grandissant qui se heurte à l'action municipale pour le bien public et dans l'intérêt général. Il partage la détresse rencontrée par le monde médical, les policiers, les pompiers, qui donne de leur temps au service des autres et connaissent eux aussi parfois des agressions

Enfin, M. ROBIN adresse ses félicitations à Michèle MOISAN, ancienne Directrice Générale des Services de la commune et maire de Fréhel pour la distinction de chevalier de la légion d'honneur qui lui a été remise par M. BERVILLE Secrétaire d'Etat à la Mer. Le conseil municipal lui adresse ses chaleureuses félicitations.

## AFFAIRES GENERALES

*Rapporteur : Eric ROBIN*

### 1. ALSH: point sur le contrat d'Énergie électrique et perspectives

Mr Robin rappelle que l'AFR a souscrit un contrat de fourniture d'énergie en septembre 2022 auprès de ENGIE mais ce contrat comporte des conditions tarifaires conséquentes et défavorable pour le gestionnaire (0.905 € HT/KWh), ce qui a des conséquences financières pour les communes de l'Entente. Les clauses de résiliation sont aussi conséquentes financièrement.

Enjeu : comment retrouver une situation acceptable financièrement ?

Le dossier a été porté à la connaissance d'un avocat et Mr le maire propose la stratégie suivante :

- Souscription d'un nouveau contrat par la commune, par avenant à l'actuel contrat avec le SDE (groupement de commande) étendu au bâtiment ALSH, afin de bénéficier des prix communaux. Démarches en ces sens en cours avec le SDE
- le fait de souscrire un nouveau contrat sur le même point de livraison écrase de droit le contrat antérieur
- La commune refacturera à l'AFR, gestionnaire, le cout de ce contrat d'énergie pour réintégration dans les couts de gestion des services ALSH et garderie périscolaire.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur la modification du contrat communal d'Énergie avec la SDE avec une extension du contrat incluant l'ALSH, le principe du paiement de la facture d'énergie de l' ALSH avec refacturation au gestionnaire (AFR).

|                  |            |                |           |
|------------------|------------|----------------|-----------|
| Vote : unanimité |            |                |           |
| POUR : 22        | CONTRE : 0 | Abstention : 0 | NPPPV : 0 |

### 2. Information signature d'actes notariés relatives à deux acquisitions foncières :

- ⇒ **Acquisition Maison en péril Place de la Madeleine :**  
M. ROBIN annonce que l'Acte a été signé ce 22 mai 2023. L'immeuble est destiné à la démolition qui interviendra dans les meilleurs délais pour aérer et sécuriser ce carrefour. Dans un second temps, l'aménagement du carrefour sera réalisé.
- ⇒ **Acquisition portion parcelle appartenant à M. et Mme URIEN :**  
M. ROBIN a signé l'acte ce 22 mai, ce qui permettra de créer un accès pour desservir le terrain du presbytère.

## FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

### 3. Décision Modificative N° 1-2023

*Rapporteur : Pascal LE GALL*

La décision modificative proposée porte sur les points suivants :

- notification DSR (dotation de solidarité rurale): 30 000 € de recettes en plus par rapport à l'inscription budgétaire du BP 2023
- augmentation du compte 65748 (subvention à l'AFR) en raison notamment du cout de l'énergie : + 15 000 €
- nécessité règlementaire de provisionner des créances : 500 €

|                                                                          |             |                                                                                                                            | INVESTISSEMENT                                        |               |                                                         |
|--------------------------------------------------------------------------|-------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|---------------|---------------------------------------------------------|
| DEPENSES                                                                 | MONTANT     | OBSERVATIONS                                                                                                               | RECETTES                                              | MONTANT       | OBSERVATIONS                                            |
|                                                                          |             |                                                                                                                            | 021 - Virement de la section de fonctionnement        | 14 500.00 €   |                                                         |
|                                                                          |             |                                                                                                                            | 1641 - Emprunts en euros                              | - 14 500.00 € |                                                         |
| TOTAL DEPENSES                                                           | - €         |                                                                                                                            | TOTAL RECETTES                                        | - €           |                                                         |
|                                                                          |             |                                                                                                                            | FONCTIONNEMENT                                        |               |                                                         |
| DEPENSES                                                                 | MONTANT     | OBSERVATIONS                                                                                                               | RECETTES                                              | MONTANT       | OBSERVATIONS                                            |
| CHAPITRE 65 - Autres Charges de gestion courante                         | 15 000.00 € |                                                                                                                            | CHAPITRE 74 - Dotations, subventions et participation | 30 000.00 €   |                                                         |
| 65748 - Subvention de fonctionnement aux autres personnes de droit privé | 15 000.00 € | suivant décision du CM du 26/04/2023, complément à prévoir subvention AFR service garderie périscolaire                    | 741121 - Dotation de Solidarité Rurale                | 30 000.00 €   | suivant dotations définitives publiées sur le site DGCL |
| CHAPITRE 68 - Dotations aux amortissements et aux provisions             | 500.00 €    |                                                                                                                            |                                                       |               |                                                         |
| 681 - Dotations aux amortissements et aux provisions                     | 500.00 €    | suivant état de provisionnements de créances transmis par le Trésor Public (dettes de plus de 2 ans), complément à prévoir |                                                       |               |                                                         |
| 023- Virement à la section d'investissement                              | 14 500.00 € |                                                                                                                            |                                                       |               |                                                         |
| TOTAL DEPENSES                                                           | 30 000.00 € |                                                                                                                            | TOTAL RECETTES                                        | 30 000.00 €   |                                                         |

M. MENIER Sébastien rejoint l'Assemblée en cours de présentation de la présente décision.

Le conseil municipal valide la décision modificative présentée.

|                  |            |                |           |
|------------------|------------|----------------|-----------|
| Vote : unanimité |            |                |           |
| POUR : 23        | CONTRE : 0 | Abstention : 0 | NPPPV : 0 |

#### 4. Personnel communal : proposition de création d'un poste contractuel de chargé de projets transverses

*Rapporteur : Eric ROBIN*

M. ROBIN propose à l'assemblée d'étoffer l'ingénierie administrative de la commune pour accompagner les élus et les services dans les nombreux projets. Il présente les missions du poste qu'il propose.

Sous la responsabilité du maire, des adjoints et de la directrice générale des services et en relation étroite avec les élus, les services communaux et les partenaires extérieurs :

En collaboration avec la DGS :

1/ Mission de Pilotage et suivi de projets communaux :

- . Proposition d'actions
- . Recherche de financement.
- . Préparation et tenue de réunions, de documents de présentation,
- . Reporting des actions et élaboration de calendriers d'actions
- . Rôle d'interlocuteur avec les personnes concernées par le projet

Thématiques : projets de la mandature, communication, culture, animation, événementiel, vie économique, associative et partenaires, petite enfance, affaires scolaires et jeunesse, politique sociale etc ...

2/ missions de relation et de transversalité avec les partenaires : Entente, LCBC , AFR, CCAS, GIP , ASEC , VAL etc. ...

3/ mission de remplacement DGS en période de congés

Il propose de recruter un agent contractuel pour une durée de 3 ans, pour la fin de mandature, poste de catégorie A ou B avec un profil Bac+5.

Le conseil municipal valide la proposition. Le poste sera ouvert au 1<sup>er</sup> septembre 2023 pour une période de trois ans.

|                  |            |                |           |
|------------------|------------|----------------|-----------|
| Vote : unanimité |            |                |           |
| POUR : 23        | CONTRE : 0 | Abstention : 0 | NPPPV : 0 |

## 5. Rémunération des heures complémentaires et supplémentaires

*Rapporteur : Pascal LE GALL*

M. LE GALL rappelle que les agents titulaires et contractuels à temps non complet peuvent être autorisés à effectuer des heures complémentaires en plus de leur temps de travail, en raison des nécessités de service et à la demande du Maire. Le nombre d'heures complémentaires effectuées par les agents à temps non complet ne peut conduire au dépassement du temps légal par semaine. Les heures effectuées au-delà du temps légal par semaine relèveront du régime des heures supplémentaires.

Les agents titulaires et contractuels à temps complet peuvent être autorisés à effectuer des heures supplémentaires en plus de leur temps de travail, en raison des nécessités de service et à la demande du Maire. Ne donneront lieu à indemnisation que les heures effectivement réalisées et non récupérées.

Le taux de majoration des heures complémentaires et supplémentaires est fixé par la Loi.

Dans le cadre du contrôle des paies par la Trésorerie, le conseil est invité à délibérer sur le principe de rémunération des heures complémentaires et supplémentaires et sur les agents concernés au sein de la collectivité (ensemble du personnel de catégorie C et B).

Le conseil municipal valide la proposition.

|                  |            |                |           |
|------------------|------------|----------------|-----------|
| Vote : unanimité |            |                |           |
| POUR : 23        | CONTRE : 0 | Abstention : 0 | NPPPV : 0 |

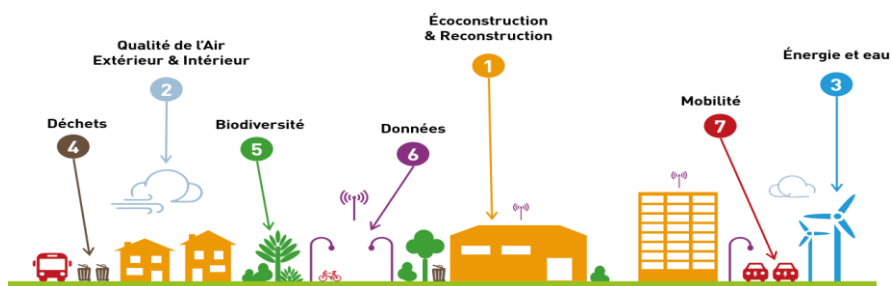
## ECONOMIE - TOURISME

*Rapporteuse : Isabelle GORÉ-CHAPEL*

### 6. Dispositif « La ville en 3 A » : présentation et engagement

Mme Goré Chapel présente le dispositif LA VILLE EN 3 A...Acceptable, Accessible et Accéléritable...

Ce projet piloté par Préférence a pour objectif d'identifier et recenser les besoins en compétences et en métiers de la ville de demain, l'horizon 2030



#### Le contexte du projet

Les établissements agricoles ont conscience que la ville de demain impliquera un renouveau de leur offre et des publics qu'ils accueilleront en formation. Dans leur mission « d'inscription sur les territoires », ils se posent comme les futurs détenteurs de centre de ressources dédiés à ces problématiques de la ville de demain : ce qu'elle sera...Ce qu'elle impliquera en termes de compétences et de métiers et comment la rendre acceptable à ses habitants (ou usagers) .... Cette première étape pourra permettre dans un second temps de construire une réponse

adaptée en termes de « dispositif de formation », toujours dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « compétences et métiers d'avenir » (AMI CMA)

Constitué en groupe stratégique qui se compose actuellement d'un collectif de 7 établissements : Avize, Toulouse, Merdrignac, La Roche sur Yon, Rennes, Carpentras et Troyes, ce collectif est enrichi par la participation indirecte de la DGER (Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche) à travers deux pôles de resothem : l'aménagements paysagers et le développement durable.

Pour mener à bien ce projet, les lycées ont besoin de regards croisés. Ainsi, la participation de Mme Isabelle GORÉ-CHAPEL est sollicitée en tant qu'élue au sein du conseil d'administration, afin de contribuer au diagnostic et préparer les métiers de demain. Le conseil municipal se prononce favorablement à sa participation au dispositif présenté, décision qui se traduira pour une lettre d'engagement.

## URBANISME

*Rapporteuse : Isabelle GORÉ-CHAPEL*

### 7. Ligne électrique de la ville Hubeau :

Mme Isabelle GORÉ-CHAPEL expose que dans le cadre de la viabilisation du hameau de la Ville Hubeau, une ligne électrique doit être déplacée. Elle présente l'opération prévue par ENEDIS qui inclue la construction d'une ligne souterraine.

Coût des travaux – Devis ENEDIS : 42 667.06 €H.T.

Réfaction ENEDIS (50%) : 21 333.54 €

Prise en charge par le SDE : 17 066 € HT

Le reste à charge pour la commune serait de l'ordre 4 266 € H.T.

Mme Sandrine CHASLES fait remarquer que le tracé de la ligne aux abords du Pont Herva ne semble pas judicieux. Cette information est à faire remonter auprès du SDE. La vétusté du réseau est également évoquée.

Le conseil municipal valide le devis présenté par ENEDIS et donne son accord de principe sur le montage financier qui en découle avec la réfaction et la prise en charge financière du SDE.

|                  |            |                |           |
|------------------|------------|----------------|-----------|
| Vote : unanimité |            |                |           |
| POUR : 23        | CONTRE : 0 | Abstention : 0 | NPPPV : 0 |

### 8. Etude faisabilité panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux.

Mme Isabelle GORÉ-CHAPEL expose que la commune étudie l'opportunité d'installer des panneaux photovoltaïques sur deux bâtiments communaux. Au préalable, afin d'apprécier la faisabilité technique, il est opportun de réaliser une étude. Deux prestataires ont été sollicités. Mme GORÉ-CHAPEL présente le devis de la société Véritas portant sur la descente de charge sur charpente de la salle Brocéliande et du Tennis, dont le montant de prestation s'établit à 6 700 € H.T. (8 040 € TTC).

Le conseil municipal valide le devis et engage l'étude.

|                  |            |                |           |
|------------------|------------|----------------|-----------|
| Vote : unanimité |            |                |           |
| POUR : 23        | CONTRE : 0 | Abstention : 0 | NPPPV : 0 |

## ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

*Rapporteur : Michel HESRY*

### 9. Lutte contre le frelon asiatique : campagne de destruction des nids

M. Michel HESRY informe le conseil que le dispositif de lutte contre les frelons asiatiques, piloté par le FGDON22 est reconduit en 2023, dans les conditions identiques à l'année 2022, c'est-à-dire avec un partenariat financier avec LCBC ce qui permet la prise en charge de la destruction des nids pour moitié entre la commune et la communauté de commune, dans la limite de 150 € par nid.

Le conseil municipal donne son accord sur la reconduction du dispositif pour 2023.

|                  |            |                |           |
|------------------|------------|----------------|-----------|
| Vote : unanimité |            |                |           |
| POUR : 23        | CONTRE : 0 | Abstention : 0 | NPPPV : 0 |

A la demande d'une riveraine qui demande si les fontaines vont être remises en eau, précisant qu'elles servent d'abreuvoir aux pigeons. M. ROBIN précise qu'il est effectivement prévu une remise en eau, sans lien avec la population de pigeons peu impacté par l'eau des fontaines, à moins qu'il y ait des mesures de restriction d'eau.

## AFFAIRES RURALES ET CHEMINS RURAUX

*Rapporteur : Michel HESRY*

### 10. Vente terrain BEDARD : rectification délibération du 26/1/2022

M. HESRY rappelle que Le 19 décembre 2021, le conseil municipal a acté le principe de vente du chemin N° 79 , situé au lieu dit « les Petites Forges ». Or il s'avère qu'il s'agit d'une parcelle cadastrée section YA, N°79 pour une superficie de 895 m<sup>2</sup>. Le conseil est amené à préciser sa décision antérieure. Ainsi il est proposé de vendre à Mme Alexandra BEDARD la parcelle désignée ci-dessus au prix de 447.5 €, suivant une estimation du Pôle d'évaluation domanial en date du 22 juin 2022. La parcelle étant cédée en totalité, il n'y a pas de frais de division. Les honoraires notariés sont à la charge de l'acquéreur. Le conseil réitère le principe de la vente et ses conditions exposées ci-dessus.

|                  |            |                |           |
|------------------|------------|----------------|-----------|
| Vote : unanimité |            |                |           |
| POUR : 23        | CONTRE : 0 | Abstention : 0 | NPPPV : 0 |

*Rapporteure : Delphine RIGOLLÉ*

## **11. Transport scolaire vers les écoles élémentaires : convention avec la Région Bretagne et tarifs 2023/2024**

Mme Rigollé rappelle que par convention, le département des Côtes d'Armor avait délégué à la commune la gestion des inscriptions aux services routiers de transport scolaire.

Cette convention a été transférée à la région Bretagne au 1er septembre 2017, la loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015 conférant dans son article 15 aux Régions la responsabilité d'organiser les services de transport scolaire, à l'exception des services de transport spécial des élèves en situation de handicap. Cette convention est arrivée à échéance au 2 septembre 2022 et une nouvelle convention a été conclue entre la Région et la commune de Merdrignac pour l'année scolaire 2022/2023. Il est proposé de reconduire ce partenariat pour l'année scolaire 2023/2024, se référant notamment aux dispositions du règlement régional des transports scolaires actualisé.

La convention présentée a pour objet de fixer les conditions de coopération entre la Commune de Merdrignac et la Région Bretagne, concernant le(s) service(s) de transport scolaire régionaux décrits en annexe 1 et assurant la desserte des écoles élémentaires de la commune (privée et publique). Elle précise notamment les conditions dans lesquelles la Commune intervient vis-à-vis des usagers scolaires pour ce qui concerne l'inscription, ainsi que vis-à-vis de la Région pour ce qui concerne la mise à disposition d'un accompagnateur lorsque des élèves de 3 à 5 ans sont transportés. Elle traite également la question du reversement des participations familiales de la commune à la Région.

La Région organise les services de transport scolaire mentionnés en objet et effectue le contrôle de leur fonctionnement. La Région assure le paiement des transporteurs, fixe les conditions d'accès des usagers au service, la tarification et les règles de subventionnement.

La Commune recueille les demandes d'inscription aux services mentionnés en objet et encaisse la participation des familles. En amont de la rentrée scolaire, la Commune adresse à la Région la liste exhaustive des usagers à transporter, en toute connaissance des règles de subventionnement en vigueur.

Le conseil municipal est invité à prendre connaissance de la convention à intervenir pour l'année scolaire 2023/2024.

Le conseil municipal est également invité à fixer les tarifs applicables aux familles bénéficiaires du service pour l'année scolaire 2023/2024. Compte tenu que les tarifs régionaux demeurent inchangés, il est proposé de reconduire les tarifs appliqués par la commune l'an passé pour l'année scolaire à venir, à savoir :

|                         | Facturation par la Région | Prix de facturation par la commune |
|-------------------------|---------------------------|------------------------------------|
| 1 <sup>er</sup> enfant  | 120 €                     | 105 €                              |
| 2 <sup>ème</sup> enfant | 120 €                     | 105 €                              |
| 3 <sup>ème</sup> enfant | 50 €                      | 50 €                               |
| 4 <sup>ème</sup> enfant | Gratuit                   | Gratuit                            |



M. ROBIN précise que le cout réel de ce service de compétence régional est bien supérieur au prix de facturation (part acquittée par les familles représente 10% du coût réel du transport) et salue le maintien de la prise en charge de la région Bretagne pour éviter aux familles une charge supplémentaire.

|                  |            |                |           |
|------------------|------------|----------------|-----------|
| Vote : unanimité |            |                |           |
| POUR : 23        | CONTRE : 0 | Abstention : 0 | NPPPV : 0 |

## QUESTIONS DIVERSES

**Station verte :** Mme Valérie FAISNEL a reçu le représentant du label station verte et lui a présenté la commune et plus particulièrement les animations conduites sur la commune dont la matinée « ramassage de déchets » qui s'est bien passée. Valérie FAISNEL, Marie POILBOUT et Delphine ROGOLLÉ sont remerciées pour leur investissement à la bonne organisation de cette animation. A terme, ce label évoluera en termes d'organisation au niveau régional.

**Insalubrité :** Pour faire suite à l'animation de ramassage de déchets dans la ville, l'implication des enfants a été saluée, notamment pour le ramassage des mégots de cigarettes sur la voie publique. M. DAUNAY demande, avec l'appui du Policier Municipal, que les incivilités des fumeurs soit sanctionnées par une verbalisation.

**Fleurissement :** M. ROBIN salue le travail du service technique pour l'embellissement et le fleurissement de la commune, soulignant qu'un dispositif d'ensemencement des pieds de murs est expérimenté.

**Argent de poche :** le dispositif est reconduit cette année pour une quinzaine de jeunes. L'implication des agents municipaux est sollicitée. M. BAZIN précise qu'il serait nécessaire de nettoyer les panneaux de signalisation en campagne avec un encadrement des élus.

**Voirie :** M. HESRY annonce que le marché de travaux a été attribué par LCBC à l'entreprise EUROVIA. Les conditions du marché sont inférieures à l'estimatif mais le marché comporte une clause d'actualisation du prix. Les travaux à la Ville Pelé et au Chêne Creux sont programmés pour septembre. Il est précisé que Mrs HESRY et COLLETTE ont rencontré les riverains de la Ville Pelé sur site. Une gare de croisement va être réalisée au niveau du panneau indicateur du lieu-dit. Un panneau va être mis en place, ainsi qu'une interdiction de trafic pour les poids lourds. Le pont de traversée de chaussée, cassé, va être remplacé. Enfin les salariés de Volpin vont être invités par le biais d'un courrier adressé à leur directeur, à respecter la limitation de vitesse.

**Mobilité :** une enquête est actuellement en cours au sujet de la Ligne Merdrignac/Loudéac. Mme Isabelle GORÉ-CHAPEL incite les personnes intéressées à répondre à l'enquête en vue de la remise en service de cette ligne, tout au long de l'année et non uniquement en période scolaire, afin que ce service soit offert à un large public. Le souhait est que la ligne relie Merdrignac à Loudéac avec une halte possible à Plémet. (Enquête en cours sur le site de la commune)

Mme Delphine RIGOLLÉ fait part qu'elle suit cette thématique de la mobilité en faveur des jeunes dans le cadre d'un partenariat LCBC/Ehop (Association favorisant le covoiturage). Une campagne de communication et de sensibilisation est en cours sur ce sujet.

**Chemin multimodal Ville Hubeau** : les travaux sont en cours. Les travaux sur le réseau d'eau vont être plus longs que prévu ce qui impacte et retarde la réalisation des entrées des propriétés privées au mois de septembre. A la demande de Mme Sandrine CHASLES qui interroge sur l'implantation des passages piétons au niveau du tourne à gauche et la route de la Racine), Mme Isabelle GORÉ-CHAPEL précise que le positionnement obéit au respect de la réglementation.

**Journée accueil nouveaux arrivant** : Prévue le samedi 17 juin, 11h, à la salle des fêtes. Mise à disposition d'affiches auprès des élus pour distribution. Idem pour des cartons d'invitation à destination des nouveaux arrivants pour boitage.

**Commission culture animations** : prochaine réunion le jeudi 1<sup>er</sup> juin à 18h30 : pour préparer cette cérémonie et la manifestation « couleur de Bretagne » (le dimanche 18 juin de 8 H à 18 H) pour laquelle Isabelle HAMON distribue la brochure de présentation.

**Piscine nordique** : M. ROBIN a assisté à une réunion en compagnie de Mrs POILVERT et MENIER avec les services de LCBC et le programmiste H2O. L'objectif serait une livraison prévue pour 2025. Il est possible qu'il y ait un impact sur la saison 2024 pour cause de travaux.

**Ludothèque** : M. ROBIN précise que LCBC a pour objectif l'ouverture de la ludothèque au Rez-de-chaussée de l'espace Ste Anne pour la fin d'année 2023.

**Fibre optique** : M. ROBIN s'est rapproché de Megalis et de LCBC pour organiser une réunion publique prévue le jeudi 15 juin à 19 h à la salle des fêtes avec pour objectif d'expliquer à la population le calendrier de déploiement et les démarches à réaliser.

Pour connaître l'avancée du déploiement de la fibre, il incite à consulter le site de Mégalis Bretagne, rubrique « Très haut débit » et zoomer sur la carte de la commune pour voir quelles habitations sont éligibles.

**Zéro Artificialisation Nette (ZAN)**: M. ROBIN informe que l'état tend à limiter la consommation foncière ce qui a pour effet de limiter à terme l'urbanisation. Pour le territoire de LCBC, entre 2021 et 2031, il serait prévu que la consommation foncière ne pourrait excéder 173 ha, dont 13 Ha sont déjà consommés par les 41 communes du territoire communautaire à l'heure actuelle. C'est un sujet très contraignant et qui va faire débat au sein des instances communautaires. M. ROBIN et des élus de LCBC rencontreront le mardi 30 mai le préfet national missionné par le ministre de l'Écologie pour aborder ce sujet

**Logements saisonniers** : M. ROBIN informe qu'il participe à une rencontre avec le campus de MERDRIGNAC, la région, LCBC et l'entreprise kermené et d'autres entreprises volontaires au sujet du logement des saisonniers : l'idée étant de mettre à disposition des saisonniers les locaux vacants du lycée durant les vacances scolaires avec un objectif d'ouverture pour l'été 2024 pour répondre à des besoins de logements

**Inauguration Gymnase Brocéliande** : le forum des associations ayant lieu le vendredi 8 septembre, M. POILVERT propose l'inauguration du gymnase soit avancée au 1<sup>er</sup> septembre, avec des animations sportives.

**Matériel scolaire** : à la demande de Mme Céline LE CORRE, Mme Delphine RIGOLLÉ précise que la question sera examinée au prochain conseil municipal.

**Local pour activités des Assistantes Maternelles.** La mise en service de la ludothèque à l'Espace Ste Anne va impacter les activités de l'association des assistantes maternelles. Ces dernières ont envoyé un courrier demandant un local permanent.

M. ROBIN rappelle que la salle d'animations de l'EHPAD des Genêts, où un placard de rangement avait été spécialement agencé, avait été mise à disposition, mais cela ne semblait pas convenir. Après avoir interrogé les élus en séance, il en ressort que sur le territoire communal il n'existe malheureusement pas de locaux qui peuvent être uniquement dédiés à cette thématique. L'Association ayant un rayonnement sur le territoire de L'Entente, un local pourrait peut-être être trouvé sur une autre commune. Le courrier de demande sera porté à la connaissance des élus de l'Entente lors de la prochaine réunion de cette instance

**Meeting athlétisme** : M. Dominique DAUNAY informe de cette manifestation au stade le 26 mai avec la présence d'athlètes de haut niveau.

*La séance est levée à 21 h55.*

*Fait A MERDRIGNAC le 26/05/ 2023*

*Vu le 31/5/2023*

*M. Eric ROBIN,*

*Président de séance*

*VU le 6 juin 2023*

*Mme Isabelle GORÉ-CHAPEL*

*Secrétaire de séance*